

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
88.01	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes delta et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.			
8801.10.00	- Planeurs et ailes delta	D	En fr.	En fr.
8801.90	- Autres			
8801.90.10	--- Ballons captifs	A	11.5 %	11.5 %
8801.90.90	--- Autres	D	En fr.	En fr.
88.02	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs.			
	- Hélicoptères :			
8802.11.00	-- D'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	D	En fr.	En fr.
8802.12.00	-- D'un poids à vide excédant 2.000 kg	D	En fr.	En fr.
8802.20.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	D	En fr.	En fr.
8802.30.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg	D	En fr.	En fr.
8802.40.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg	D	En fr.	En fr.
8802.50	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs			
8802.50.10	--- Satellites	A	6.5 %	6.5 %
8802.50.90	--- Autres	D	En fr.	En fr.
88.03	Parties des appareils des n ^{os} 88.01 ou 88.02.			
8803.10.00	- Hélices et rotors, et leurs parties	D	En fr.	En fr.
8803.20.00	- Trains d'atterrissage et leurs parties	D	En fr.	En fr.
8803.30.00	- Autres parties d'avions ou d'hélicoptères	D	En fr.	En fr.
8803.90	- Autres			
8803.90.10	--- De véhicules spatiaux	A	En fr.	En fr.
8803.90.20	--- De ballons captifs	A	11.5 %	11.5 %
8803.90.90	--- Autres	D	En fr.	En fr.